



CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UN DEMI - PANIER

Le présent contrat est passé entre : L'agriculteur.

NOM: Georges GOMIS – EARL l'AMARANTE

ADRESSE : La Jassine 13300 Salon de Provence

Téléphone : 06 11 35 39 92.

1/2

Et l' Amapien contractant :

NOM :

ADRESSE :

Téléphone domicile : _ _ _ _ _ **Portable :** _ _ _ _ _

Courriel :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement **hebdomadaire d'un demi - panier** de légumes par le maraîcher.

Date et lieu de distribution: **le mardi de 18h00 à 19h00**

À l'Espace Citoyen et de la Création, Quartier des Canourgues à Salon de Provence.

Ce contrat est élaboré pour une saison agricole de **six mois**.

Le coût du demi- panier est de : **13 euros X 26 semaines**, soit **338 euros** pour la période du 06//05/08 au 28/10/08 inclus.

Soit de la semaine 19 à la semaine 44

Le paiement des demi - paniers s'effectue à la signature du contrat, par chèques, selon **Cinq modalités au choix**.

Le premier demi panier de la saison été ne sera donné que si le contrat et les règlements ont été rapportés avant la dernière distribution d'avril.

Le premier chèque sera obligatoirement encaissé fin Avril, les autres chèques les jours de la dernière distribution du mois.

| Conditions de paiement | Montant |
|--|----------------------|
| Intégralité : | 338 € |
| En 2 fois : | 2 X 169€ |
| En 3 fois : Le premier chèque sera de 114€ | 1 X 114€ et 2 X 112€ |
| En 4 fois : Le premier chèque sera de 86€ | 1 X 86€ et 3 X 84€ |
| En 5 fois : Le premier chèque sera de 70€ | 1 X 70€ et 4 X 67€ |

Les chèques devront être libellés à l'ordre de **EARL L'AMARANTE** et datés du jour de l'engagement.

Chaque adhérent s'engage à respecter la Charte d'Alliance Provence sur les AMAP, et à participer suivant l'emploi du temps de chacun à l'organisation complète des distributions de paniers, de 17h30 à 19h30.

Salon, le ___ / ___ / 2008

Signature du maraîcher :

Signature du contractant :

AMAP DE LA CRAU

RECU

Saison Printemps Été 2008

De : Monsieur ou Madame pour son engagement d'achat de demi- paniers de légumes, la somme de **338 €**. Par chèque(s), en Règlement(s).

Chaque adhérent s'engage à respecter la Charte d'Alliance Provence sur les AMAP et à participer à l'organisation des distributions de paniers de 17h30 à 19h30.

Date et signature P/O AMAP de la CRAU:

AMAP de la CRAU Tel : 04 90 53 39 20 ou le 06 24 76 05 92

Ou par courriel : amapdelacrau@club-internet.fr

Producteur : Georges GOMIS tél : 06 11 35 39 92

Salon le : ___ / ___ / 2008

Signature :

| NOM(S) | Nb.de chèques | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | | Total |
|--------|---------------|-------|-----|------|---------|------|--------------|-------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Merci d'inscrire le nom de la personne qui établit les chèques dans le tableau ci-dessus, s'il diffère du nom porté sur le contrat.